

	VILLE D'HEROUVILLE SAINT CLAIR Département du Calvados CONSEIL MUNICIPAL du 6 MARS 2017	Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2017.03.29	Objet : Dénomination de l'impasse Yvette CAUCHOIS Rapporteur : Philippe LAFORGE, Maire adjoint en charge des Travaux, de la Voirie et des Espaces verts
---	--

Séance du Conseil Municipal convoqué le 24/02/2017	L'an deux mil dix-sept, le 6 mars, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Rodolphe THOMAS.
Nombre de conseillers en exercice : 34 présents : 29 votants : 33	<p><u>PRESENTS :</u></p> <p>Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Baya MOKHTARI, Siméoni NOUSSITHE KOUETA, Ghislaine RIBALTA, Caroline BOISSET, Philippe LAFORGE, Jean Paul LATHIERE, Claudie RIGOT, Sengded CHANTHAPANYA, Gérard THOUMINE, Liliane DUVIEU, Nadège SIMON, Karine BACHELEY, Najat MASDAN, Nadia AIT TAYEB, Salima REGAIA, El Houcine OUARRAOU, Sylviane LEPOITTEVIN, Guy DUFOUR, Brice KAHO, Patrick MAROLE, Marcel AUDE, Priska GUILLOT, Thierry LEGOUIX, Corinne OCCANSEY, Vincent LOUVET, Joël LE TENSORER, Laurence TOUROULT formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Pouvoirs de : Mohamed HABIB à Karine BACHELEY Jean-François ALY à Guy DUFOUR Léa CHATEL à Laurent MATA Onder AYDIN à Marcel AUDE</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Priska GUILLOT</p>

Délibération N° 2017/03/29	Objet : Dénomination de l'impasse Yvette CAUCHOIS Rapporteur : Philippe LAFORGE, Maire adjoint en charge des Travaux, de la Voirie et des Espaces verts
---------------------------------------	--

Il convient de dénommer une impasse aménagée dans le quartier de la Cité Artisanale, entre le magasin Jonathan et la Société de Réparations Mécaniques adressés sur la rue Denis Papin

Il est proposé : « Impasse Yvette Cauchois ».

Les thèmes de ce quartier sont des anciens inventeurs en optique, chirurgie, biologie et physique.

Mme Yvette CAUCHOIS (1908 – 1999) fut une physicienne française, professeur des universités, connue pour ses travaux en spectroscopie et en optique.

Tout au long de sa carrière, Yvette Cauchois a reçu de nombreux prix scientifiques :

- Prix Louis-Ancel, 1933
- Prix Henri Becquerel, 1935
- Prix Girbal-Baral, 1936
- Prix Henry de Jouvenel, 1938
- Prix Jerome Ponti, 1942
- Prix Triossi, 1946

La carrière d'Yvette Cauchois fut aussi couronnée par un certain nombre de décorations françaises et étrangères :

- Médaille de la Société Tchèque de Spectroscopie, 1974
- Commandeur de l'Ordre des Palmes académiques
- Officier de la Légion d'Honneur
- Officier de l'Ordre National du Mérite
- Docteur honoris causa de l'Université de Bucarest
- Médaille d'or de l'Université de Paris

Votes favorables : | **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**
33

Vote contre : //

Abstention : //

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'avis de la Commission Municipale Aménagement du territoire, Urbanisme, Environnement, Cadre de Vie, Travaux du 27 février 2017

- DECIDE de dénommer « Impasse Yvette Cauchois », l'impasse entre le magasin Jonathan et la Société de Réparations Mécaniques adressés sur la rue Denis Papin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
A Hérouville Saint-Clair, le 6 mars 2017

Le Maire



Rodolphe THOMAS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Dénomination de l'impasse Yvette CAUCHOIS

Date de transmission de l'acte : 16/03/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 16/03/2017

Numéro de l'acte : CM2017_03_29 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 014-211403274-20170306-CM2017_03_29-DE

Date de décision : 06/03/2017

Acte transmis par : Pierrette JAMES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes